

Investissements Renaissance
Demande de déblocage d'un Fonds de revenu viager restreint
(« FRV restreint ») sous réglementation fédérale
Gestion d'actifs CIBC inc.

Destinataire : Compagnie Trust CIBC (« Compagnie Trust CIBC ») et Gestion d'actifs CIBC inc. (le « mandataire »)

Cette demande ne sera pas valide et ne sera pas traitée si elle est reçue par la Compagnie Trust CIBC ou le mandataire à une date postérieure au 60^e jour suivant l'établissement du FRV restreint. (Le FRV restreint est considéré comme « établi » dès qu'il reçoit des fonds immobilisés.)

Je, _____, (« le Rentier ») suis le titulaire du FRV restreint
(inscrire le nom du rentier)
numéro _____, (le « compte »), régi par les Lois fédérales sur les régimes de pension (« les Lois »).

Je souhaite tirer parti de la possibilité en vertu des Lois de débloquer jusqu'à 50 % des fonds et je comprends les conditions suivantes :

- Je dois fournir, avec cette demande, une copie dûment remplie de la formule Affirmation(s) concernant l'époux ou le conjoint de fait conformément aux exigences des Lois, sans quoi ma demande sera incomplète; si je soumetts une formule requise après la période de 60 jours susmentionnée, ma demande ne pourra être traitée.
- Pour être admissible au déblocage d'un maximum de 50 % des fonds, je dois atteindre 55 ans ou plus au cours de l'année civile pendant laquelle mon compte est établi.
- Je ne peux pas débloquer plus de 50 % de la valeur de mon compte, ce qui signifie la valeur de mon compte, déterminée conformément à la Convention de modification de fonds de revenu viager restreint que j'ai signée à l'ouverture de ce compte, à la date de déblocage des fonds (la « valeur »). Je reconnais que cette valeur peut être différente de la valeur actuelle du compte ou de sa valeur à une date ultérieure. Si le montant que je demande est supérieur à 50 % de la valeur de mon compte, alors on présumera que je demande un montant égal à 50 % de la valeur de mon compte.
- On ne peut profiter de la possibilité de déblocage qu'une seule fois. Si je choisis de débloquer un montant inférieur à 50 % de la valeur de mon compte, je ne pourrai pas débloquer des fonds supplémentaires de ce FRV restreint à une date ultérieure.
- Je dois transférer les fonds débloqués dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou dans un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR).

Instructions du client relatives au déblocage des fonds

Cocher une seule case :

- Je veux débloquer 50 % de la valeur de mon compte établie à la date de traitement de la demande de déblocage.
OU
 Je veux débloquer (préciser) _____ \$ OU _____ % de mon compte (ce montant ne doit pas excéder 50 % de la valeur de mon compte établie à la date de traitement de la demande de déblocage).

Les fonds débloqués doivent être transférés dans mon compte REER/FERR ordinaire (non immobilisé) n° _____ .
Je comprends que des démarches administratives supplémentaires peuvent être nécessaires au traitement de ma demande de transfert et que je pourrais avoir à remplir les formules de transfert appropriées.

Déblocage en nature

Veillez transférer ces placements en nature (tels quels) dans le REER ou le FERR mentionné ci-dessus.

Nombre d'unités/de parts	Titre	Valeur du marché (\$)

Si vous avez besoin de plus d'espace pour indiquer des renseignements supplémentaires, veuillez utiliser le verso de cette formule ou une autre feuille.

Autorisation du client

Date (jj/mm/aaaa)

Signature du Rentier